

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;"><b>N° DL2023-0062</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;"><b>07 AVRIL 2023</b></p>
<p><b>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b></p> <p><b>BUDGET ZAE SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2023, à l'Espace Jean Latrobe –Salle Carignan située Rue du Château à Ortaffa 66560, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Nicolas GARCIA, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN donne procuration à Nicolas GARCIA, Martine JUSTO donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Vincent NETTI donne procuration à Grégory MARTY, Samuel MOLI donne procuration à Gilbert CRITELLI.

**Étaient absents :**

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres présents : 33

Nombre de procurations : 10

Nombre de votants : 43

**Secrétaire de Séance :**

Raymond PLA

**Monsieur le Président expose :**

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1<sup>er</sup> Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2022 – BUDGET ZAE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCL, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

Le compte administratif 2022 du budget ZAE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES soumis à approbation fait apparaître un résultat définitif cumulé de 1 424 423.58-€, après prise en compte des restes à réaliser. Il s'établit comme suit :

- résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats antérieurs : 425 768.92-€
- résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 998 654.66-€

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité (43 POUR soit 33 présents et 10 procurations) des membres présents et représentés,**

**Constata** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget ZAE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris pour l'année 2022,

**Approuve** le compte administratif 2022 du budget ZAE SAINT-GENIS-DES-FONTAINES lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ZA ST GENIS DES FONTAINES						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		417 611,68 €		826 769,69 €		1 244 381,37 €
Opérations de l'exercice	179 625,40 €	187 782,64 €	0,00 €	171 884,97 €	179 625,40 €	359 667,61 €
TOTAUX	179 625,40 €	605 394,32 €	0,00 €	998 654,66 €	179 625,40 €	1 604 048,98 €
Résultats de clôture		425 768,92 €		998 654,66 €		1 424 423,58 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		425 768,92 €		998 654,66 €		1 424 423,58 €
RESULTATS DEFINITIFS		425 768,92 €		998 654,66 €		1 424 423,58 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/04/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**  
**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes**

Raymond PLA



**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**